

COMMANDEMENT DE LA FORMATION DE L'ARMÉE DE TERRE : *division formation, bureau continuum de la formation.*

CIRCULAIRE N° 6887/DEF/CoFAT/DF/BCF/FI/SO relative au certificat d'aptitude technique élémentaire du domaine de spécialités « nucléaire, biologique et chimique », des militaires du rang de la réserve opérationnelle.

Du 11 juillet 2007

NOR D E F T 0 7 5 1 4 8 5 C

Références :

1. Livre II du code de la défense.
2. Décret n° 2000-1170 du 1er décembre 2000 (JO du 3, p. 19218 ; BOC, p. 5268 ; BOEM 300.3.2, 312.1.2, 325.1.2, 333.1.3.1, 651.5.3) modifié.
3. Instruction n° 708/DEF/EMAT/PRH du 25 juillet 2005 (BOC, 2005, p. 6878 ; BOEM 312.2.1).

Pièce(s) Jointe(s) :

Cinq annexes.
Trois appendices.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 312.2.1.

Référence de publication : BOC N°26 du 7 novembre 2007, texte 10.

Préambule.

Cette circulaire a pour objet de définir le cadre d'exécution de la formation au certificat d'aptitude technique élémentaire (CATE), du domaine de spécialités « nucléaire, biologique et chimique » (NBC) des militaires du rang de la réserve opérationnelle (MDR/R). Elle précise les modalités de mise en formation, le programme de formation, les modalités de contrôle et les conditions d'attribution du CATE NBC.

1. CADRE GÉNÉRAL.

1.1. But.

Définie par l'instruction de référence, la formation au CATE NBC vise à faire acquérir aux MDR/R les compétences nécessaires pour occuper un emploi de chef d'équipe spécialisée NBC au sein d'une unité spécialisée de réserve (USR) ou dans le cadre d'un complément individuel. Le descriptif de la formation figure en annexe I.

1.2. Généralités.

Cette formation, d'une durée de sept jours, s'adresse aux MDR/R titulaires, depuis au moins un an, du certificat pratique de la réserve (CP-R) et justifiant d'un minimum de cinq jours d'activité sous engagement à servir dans la réserve (ESR) depuis l'obtention du CP-R. Placée sous la responsabilité du chef de corps du 2^e régiment de dragons, nucléaire, biologique et chimique (2^e RDNBC) cette formation est sanctionnée par l'attribution du CATE NBC.

2. PRINCIPES PÉDAGOGIQUES.

2.1. Style de commandement.

Les cadres formateurs doivent impérativement appliquer le style de commandement prescrit par la « directive relative aux comportements dans l'armée de terre » et les principes de formation définis dans la directive relative à la formation militaire générale. Ils devront être exemplaires, soucieux du respect de la dignité humaine et chercheront à responsabiliser les MDR/R en formation en encourageant les initiatives. Il s'agit de leur inculquer, au-delà des règles fondamentales de rigueur, de disponibilité et d'ouverture d'esprit, les principes de comportement militaire indispensables à l'exercice de leur fonction :

- l'engagement individuel ;
- le souci du compte rendu ;
- le professionnalisme ;
- l'esprit d'équipe.

2.2. Pédagogie.

Indissociable du style de commandement, la pédagogie à mettre en œuvre est décrite dans le TTA 193. Les formateurs doivent ainsi employer les procédés adaptés aux savoir-être et savoir-faire à acquérir, afin d'atteindre en fin de la formation les objectifs fixés.

L'instruction doit être dispensée de la manière la plus réaliste possible. Elle vise notamment à mettre le MDR/R dans des situations concrètes de son environnement opérationnel. Dans ce cadre, l'instruction s'effectue essentiellement sur le terrain où sont dispensés les cours pratiques mais aussi l'essentiel des cours techniques, et l'étude de cas concrets est utilisée pour susciter la réflexion des stagiaires, guidée par les témoignages des instructeurs.

3. OBJECTIF ET CONTENU.

3.1. Objectif.

L'objectif de ce stage est d'approfondir les bases comportementales, tactiques et techniques nécessaires pour tenir un emploi de spécialiste du niveau de chef d'équipe spécialisée NBC au sein d'une USR ou dans le cadre d'un complément individuel.

3.2. Contenu.

Le contenu détaillé de la formation figure en annexe II.

4. CONTRÔLE INDIVIDUEL.

4.1. Principe.

Afin de mesurer le niveau atteint par les MDR/R, l'organisateur a toute latitude pour combiner une évaluation continue à un contrôle final. Ce système a un triple but :

- vérifier l'assimilation des connaissances ;
- mesurer le niveau atteint par les stagiaires et recueillir les éléments utiles pour leur orientation ultérieure ;
- évaluer la qualité de la formation.

Une note d'aptitude vient compléter ce dispositif.

4.2. Modalités.

La grille détaillant les coefficients applicables à chaque matière figure en annexe III.

Les coefficients sont uniques et s'appliquent indifféremment à la notation continue et au contrôle final, étant entendu qu'une matière ne peut à la fois faire l'objet d'un contrôle continu et d'un contrôle final.

La note d'aptitude est établie à l'aide d'une grille-type comportant différentes qualités à apprécier (cf. appendice III.B.). Cette note doit être la résultante d'une observation attentive et permanente, par l'encadrement, du comportement du candidat.

La note finale est obtenue en agrégeant la note technique et la note d'aptitude, à l'aide de la feuille individuelle de résultats jointe en appendice III.C.

5. CERTIFICAT D'APTITUDE TECHNIQUE ÉLÉMENTAIRE NUCLÉAIRE, BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE.

5.1. Attribution du certificat.

Le CATE NBC est délivré par le commandant de la formation dans laquelle s'est déroulé l'examen. En est déclaré titulaire, tout stagiaire ayant obtenu une note finale égale ou supérieure à 10 sur 20.

5.2. Mentions.

Les certificats sont assortis d'une mention déterminée selon le barème ci-dessous :

- moyenne égale ou supérieure à 10 et inférieure à 12 : mention passable ;
- moyenne égale ou supérieure à 12 et inférieure à 14 : mention assez bien ;
- moyenne égale ou supérieure à 14 et inférieure à 16 : mention bien ;
- moyenne de 16 à 20: mention très bien.

5.3. Gestion des échecs.

En cas d'échec (note inférieure à 10 sur 20), le MDR/R peut, sur décision de son chef de corps, être une seconde fois inscrit à une formation au CATE NBC. En cas de nouvel échec, il appartient au chef de corps, en liaison avec l'organisme de gestion, de procéder à la réorientation du MDR/R.

5.4. Certificat.

L'original du certificat est remis au réserviste. Une photocopie est adressée à la région terre (RT) de gestion du réserviste pour mise à jour du dossier général et du dossier d'archives.

Le titulaire du certificat, délivré au titre d'une formation suivie dans la réserve, ne peut se prévaloir d'une équivalence avec un diplôme, un brevet ou une attestation délivré au titre d'une formation suivie dans l'armée d'active.

6. MISE EN FORMATION.

Le 2^e RDNBC est maître de la planification des stages du CATE NBC. Il en informe d'une année à l'autre le pilote de domaine NBC pour l'inscription au calendrier des actions de formation (CAF) de chaque session.

La formation au CATE NBC des MDR/R est du ressort du 2^e RDNBC de Fontevraud. La mise en formation est réalisée en son sein selon les modalités définies par son chef de corps.

A titre exceptionnel et en fonction des places disponibles, les stages dispensés au 2^e RDNBC pourront admettre des candidats extérieurs proposés par les RT, étant entendu que la priorité sera donnée aux MDR/R affectés dans une USR NBC.

7. ÉVALUATION DE L'ACTION DE FORMATION.

L'évaluation directe est exercée par le commandant de l'organisme qui a dispensé l'enseignement (2^e RDNBC). Il adresse les résultats nominatifs et quantitatifs à sa RT de rattachement et le cas échéant aux autres RT pour les éventuels candidats extérieurs.

Il adresse également au commandement de la formation de l'armée de terre (CoFAT) et à la direction du personnel militaire de l'armée de terre (DPMAT) des effectifs en début et fin de stage, des évolutions envisageables, des motifs d'échec à la formation et des renseignements statistiques sur l'âge, le sexe, la formation militaire suivie, l'origine socioprofessionnelle, la profession, le niveau scolaire et la situation familiale des stagiaires. Il relaye à cette occasion les éventuelles propositions d'évolution qui lui paraissent judicieuses et généralisables.

*Le général de corps d'armée,
commandant de la formation de l'armée de terre,*

Pierre GARRIGOU-GRANDCHAMP.

ANNEXE I.

**DESCRIPTIF DE LA FORMATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE TECHNIQUE
ÉLÉMENTAIRE « NUCLÉAIRE, BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE ».**

Intitulé de la formation.	Durée.	Mode.	Localisation.
CATE NBC	Sept jours.	Centralisé.	2e RDNBC Fontevraud.

ANNEXE II.

**PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE TECHNIQUE
ÉLÉMENTAIRE « NUCLÉAIRE, BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE ».**

Objectifs.	Programme, volume horaire .
Composante A.	3 heures
Formation au comportement militaire.	Comportement des militaires dans l'armée de terre :
But : cultiver et pratiquer des règles de conduite ayant pour objectifs de :	
- faire vivre des communautés militaires unies dans la discipline et la fraternité d'armes ;	- le comportement du soldat dans l'exercice quotidien de son métier ; 1 heure
- cultiver des liens forts avec la communauté nationale ;	- le comportement du soldat dans le milieu civil ; 1 heure
- développer les qualités morales et comportementales requises dans l'exécution de la mission, au service de la France et des valeurs universelles dans lesquelles elle se reconnaît.	- le comportement du soldat dans l'exécution de sa mission. 1 heure
Composante B.	30 heures
Formation à la mission opérationnelle.	Généralités sur la décontamination en unité spécialisée :
Tactiques et techniques spécifiques.	- le protocole de déshabillage ; 2 heures
Buts :	- la décontamination en unité DNBC présentation, mission, moyens. 2 heures
Donner au MDR un aperçu général des missions et des procédés de décontamination.	- les missions de décontamination :
Faire acquérir les connaissances techniques nécessaires pour occuper la fonction de servant NBC décontamination en maîtrisant la mise en oeuvre du système d'arme VLRA F2	- la décontamination chimique approfondie ; 1 heure
	- la décontamination nucléaire approfondie. 1 heure
	- la chaîne PMP . 2 heures
	- rappels sur les matériels de contrôle de contamination et de détection :
	- le LODITOX ; 1 heure
	- l'AP2C ; 2 heures
	- le DOM DOR 309. 2 heures
	- mise en oeuvre du VLRA F2 : 1 heure
	- le VLRA F2 (partie théorique) ;
	- le VLRA F2 (partie pratique). 2 heures
	6

		heures
Informer le MDR sur les moyens de décontamination dotant les unités non spécialisées.	Présentation des moyens régimentaires « toutes armes » (TTA).	
Informer le MDR sur les moyens de décontamination dotant les unités spécialisées NBC.	Les moyens de décontamination des unités TTA.	1 heure
Consolider par la pratique les connaissances acquises sur chacun des matériels de décontamination dans des conditions proches de la réalité.	Présentation des moyens des unités spécialisées.	
	Les moyens de décontamination des unités spécialisées NBC (CERPE, SDA).	1 heure
	Service en campagne :	
	- mise en oeuvre sur le terrain du VLRA F2 ;	4 heures
	- mise en oeuvre sur le terrain de la chaîne PMP.	4 heures
Composante C.	6 heures	
Formation physique militaire et sportive.	Activités physiques fondamentales :	
But : entretenir la condition physique.	Sports collectifs.	2 heures
	Activités physiques spécifiques :	
	- parcours d'obstacles ;	2 heures
	- marche course.	2 heures
Composante E.	2 heures	
Formation au management au sein d'une unité élémentaire.	Entretien et gestion des matériels techniques :	
But : savoir effectuer l'entretien du matériel de dotation.	Entretien du VLRA F2.	2 heures
Composante F.	8 heures	
Environnement de la formation.	- formalités administratives ;	1 heure
Buts :	- contrôle continu ;	1 heure
- accueillir les stagiaires ;	- rallye de fin de stage.	6 heures
- contrôler et évaluer les stagiaires ;		
- proclamer les résultats et clôturer le stage.		
TOTAL	49 heures	

ANNEXE III.

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DE LA FORMATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE
TECHNIQUE ÉLÉMENTAIRE « NUCLÉAIRE, BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE ».**

Appendice III.A. Coefficients par composante, matière et sous-matière.

Appendice III.B. Détermination de la note d'aptitude.

Appendice III.C. Feuille individuelle de résultats.

APPENDICE III.A.

COEFFICIENTS PAR COMPOSANTE, MATIÈRE ET SOUS-MATIÈRE.

Composante.	Matière / Sous-matière.	Coefficient.	Nature.
A. Formation au comportement militaire.	Le comportement des militaires dans l'armée de terre.	5	Soit une évaluation continue, soit un contrôle final (cf. point 4)
B. Formation à la mission opérationnelle.	Tactiques et techniques spécifiques.	40	
E. Formation à l'entretien du matériel.	Entretien et gestion du matériel technique.	5	
	Total.....	50	

APPENDICE III.B.
DÉTERMINATION DE LA NOTE D'APTITUDE.

La note d'aptitude est déterminée à partir des qualités figurant dans le tableau ci-dessous.

Chaque appréciation d'une qualité doit se référer à une échelle de valeur chiffrée de 0 à 20.

Chaque note d'aptitude est calculée en appliquant la formule suivante :

Note d'aptitude sur 20 = valeur totale / nombre de critères.

Grille type d'évaluation.

Qualités à apprécier.	Supérieur (20 à 18).	Bon (17 à 14).	Moyen (13 à 10).	Passable (9 à 6).	Insuffisant (5 à 0).
Compétences techniques.					
Esprit de discipline.					
Esprit d'équipe.					
Conscience professionnelle.					
Motivation.					
Maîtrise de soi.					
Confiance à accorder.					
Potentiel.					
Sens du commandement.					
Nota. Les qualités à apprécier sont définies tableau suivant.					

_____ Bulletin officiel des armées _____

	Compétences techniques.	Condition physique.	Esprit de discipline.	Esprit d'équipe.	Conscience professionnelle.	Motivation.	Maîtrise de soi.	Confiance à accorder.	Potentiel.	Sens du commandement.
Supérieure.	Excellente maîtrise dans l'exécution des techniques apprises.	Santé parfaite, infatigable.	Loyal, franc, fidèle, intelligent dans l'exécution des ordres.	Très grande attention portée à autrui, dépassement des intérêts personnels.	Abnégation, efficacité, ténacité, travail bien fait, n'abandonne jamais.	Forte motivation militaire, forte motivation technique.	Se contrôle en toute situation, volonté inflexible.	Professionnellement habile, très grand respect des règles de sécurité, très fiable.	Degré de compréhension très élevé, faculté d'adaptation évidente et potentiel de progrès certain. Esprit très ouvert.	Attrait pour le commandement, s'impose très facilement.
Bon.	Bonne maîtrise dans l'exécution des techniques apprises.	Bonne santé, bonne résistance physique.	Assidu, consciencieux, respecte les ordres avec discipline.	Grande attention portée à autrui, dépassement des intérêts personnels.	Efficient, productif, termine le travail de manière satisfaisante.	Forte motivation militaire et bonne motivation technique ou forte motivation technique et bonne motivation militaire.	Contrôlé, assez sûr de lui, volonté satisfaisante.	Professionnellement habile, respecte les règles de sécurité, fiable.	Degré de compréhension très élevé, faculté d'adaptation satisfaisante et potentiel de progrès limité.	Attrait pour le commandement, s'impose très aisément.
Moyen.	Maîtrise moyenne dans l'exécution des techniques apprises.	Condition physique moyenne, résistance moyenne.	Respecte les ordres sans chercher à en pénétrer l'esprit.	Attention portée à autrui moyenne, conciliateur mais parfois intéressé.	Efficacité et ténacité moyenne, qualité du travail parfois aléatoire.	Motivations militaire et technique moyennes.	Assez contrôlé, émotif parfois, volonté moyenne.	Habilité professionnelle moyenne, respecte les règles de sécurité moyenne, assez fiable.	Degré de compréhension moyen, faculté d'adaptation perfectible et potentiel de progrès limité.	Moyennement intéressé par le commandement, s'impose assez facilement.

	Compétences techniques.	Condition physique.	Esprit de discipline.	Esprit d'équipe.	Conscience professionnelle.	Motivation.	Maîtrise de soi.	Confiance à accorder.	Potentiel.	Sens du commandement.
Passable.	Parfois des difficultés à exécuter les techniques apprises.	Santé moyenne, se fatigue vite.	Tendance à interpréter l'ordre donné.	Attention portée aux autres sporadique, plutôt intéressé.	Plutôt velléitaire, produit peu, rechigne au travail.	Motivation militaire moyenne et motivation technique insuffisantes ou motivation technique moyenne et motivation militaire insuffisante.	Hésitant, impulsif, très émotif, volonté faible.	Habilité professionnelle insuffisante, respect des règles de sécurité aléatoire, peu fiable, intempérance parfois.	Degré de compréhension et faculté d'adaptation faible, potentiel de progrès très limité.	Peu intéressé par le commandement, difficultés à s'imposer.
Insuffisant.	Incapable d'exécuter les techniques apprises.	Santé fragile, se fatigue très vite.	Négligent, peu discipliné, critique les ordres.	Ne se soucie pas des autres, agit avec intérêt.	Velléitaire, improductif, ne termine pas la tâche.	Motivations militaire et technique insuffisante.	Très instable, impulsif, très émotif, volonté très faible.	Demande une surveillance constante, maladroit, peu fiable, intempérance certaine.	En difficulté de compréhension, adaptation et potentiel de progrès incertains.	Refus du commandement, n'est pas apte à diriger.

APPENDICE III.C.
FEUILLE INDIVIDUELLE DE RÉSULTATS.

Formation (à préciser)

Matricule :

Grade, nom, prénom :

Composante.	Note sur 20.	Coefficient.	Total.
Note technique.		45	
Note d'aptitude.		5	
Total		50	
Moyenne.		Sur 20	

**ANNEXE IV.
DOCUMENTATION À UTILISER POUR LA CONDUITE DE L'INSTRUCTION.**

1. DOCUMENTS TOUTES ARMES.

Référence.	Titre.
TTA 101	Règlement de discipline générale.
TTA 101 bis	Instruction sur la formation militaire générale.
TTA 102	Règlement du service intérieur.
TTA 103	Règlement de service de garnison.
TTA 104	Règlement de l'ordre serré et des prises d'armes.
TTA 105	Règlement du service en campagne.
TTA 116/1	Mémento des mesures de sécurité applicables dans l'armée de terre.
TTA 119/1	Notice sur la prévention et la lutte contre l'incendie (tome 1).
TTA 122	L'action du commandement dans la maîtrise du stress.
TTA 150	Manuel du sous-officier.
TTA 153	Manuel de mise en œuvre du processus des missions globales.
TTA 166	Manuel à l'usage des forces employées outre-mer.
TTA 190	Manuel de secourisme.
TTA 193	Manuel de pédagogie militaire.
TTA 203	Manuel d'instruction du tir aux armes légères (édition 2004).
TTA 207	Règlement de sécurité au tir (édition 2005).
TTA 601	Manuel de défense NBC (tome 1).
TTA 621/1	Instruction sur la défense NBC (planches).
TTA 627	Fiches d'instruction sur la défense NBC.
TTA 628	Mémento de défense NBC.

2. DOCUMENTS SPÉCIFIQUES.

Référence.	Titre.
	Manuels d'instruction collective TTA et spécialisée.
	Mémento du peloton de décontamination.

3. DOCUMENTS GÉNÉRAUX.

Titre.
L'exercice du métier des armes dans l'armée de terre : fondements et principes, janvier 1999.
Directive relative aux comportements dans l'armée de terre, mars 2000.
Directive relative aux relations de l'armée de terre avec la communauté nationale, mars 2000.
Directive relative à la formation militaire générale, mars 2001.
Directive sur les traditions et le cérémonial, juillet 2001.
Guide de la composante A : formation au comportement militaire, édition 2001.
Guide pour l'enseignement de « L'exercice du métier des armes dans l'armée de terre » et du « code du soldat ».
Guide à l'usage des cadres de contact pour le commandement des EVAT (CoFAT, édition 2000).
Manuel de droit des conflits armés (DAJ, édition 2001).
Notice sur la pédagogie audiovisuelle dans l'armée de terre.

_____ Bulletin officiel des armées _____

Manuel d'éducation civique (notamment " Réflexions sur la défense ").
Documentation de la délégation à l'information et à la communication de la défense (DICOd).
Recueil de savoir-faire crises (CoFAT, juillet 1993).
Directive pour l'instruction sur les mines, les pièges et autres dispositifs [lettre n°30/DEF/EMAT/BPO/EMP/65/CD du 4 février 1997 (n.i. BO)].
Directive générale pour l'E2PMS n°166/DEF/EMAT/BPO/ICE/34 du 3 février 2005 (n.i. BO).
Directive n°1441/CoFAT/DES/BLS/E2PMS du 8 février 2006 (n.i. BO).

_____ Bulletin officiel des armées _____

ANNEXE V.

CERTIFICAT D'APTITUDE TECHNIQUE ELÉMENTAIRE DOMAINE DE SPÉCIALITÉ « NUCLÉAIRE, BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE ».

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

Commandement de la formation
de l'armée de terre.



**CERTIFICAT D'APTITUDE TECHNIQUE ÉLÉMENTAIRE
DOMAINE DE SPÉCIALITÉS « NUCLÉAIRE, BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE ».**

Délivré

Identifiant défense :

Certificat n°:

(année/n°)

Mention :

A

, le